

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
24 Juillet 2020**

**OBJET : Programme départemental d'aide à l'investissement dans les exploitations agricoles installées depuis moins de cinq ans - première répartition de subventions 2020.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2020, conformément au tableau annexé au rapport, huit subventions pour un montant total de 33 577,16 € au titre du dispositif départemental d'aide à l'investissement dans les exploitations agricoles installées depuis moins de cinq ans ;
- de conserver une partie de la subvention accordée par la Commission permanente du 14 décembre 2018 à Monsieur Nicolas El Battari, à hauteur de 12 606,40 € soit 40 % de 31 516 € HT pour l'acquisition de deux bineuses et d'annuler la partie de la subvention s'élevant à 7 393,60 € pour l'acquisition d'une station de décorticage pour les céréales ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante, selon le modèle type prévu à cet effet, lorsque cela est nécessaire.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**